



LES COURSES DE LA MASSANE REGLEMENT 2026

Organisation :

L'association " Courses de la Massane " organise les 25 et 26 avril 2026 au départ de Valmy, « l'ARGELES NATURE TRAIL ». L'événement propose 4 épreuves de course à pied (7km/300D+, 10km/250D+, 15km/800D+ et 23km/1650D+ (ouvert aux duos cette année deux femmes, deux hommes ou un homme et une femme). Une marche nordique, une randonnée nature et 4 courses enfants.

Horaires des départs:

Samedi 25 avril 2026.

La marche nordique sur le parcours du 10km. Départ à 09h30

La randonnée sur le parcours du 10 km. Départ à 09h45

Les courses enfants à partir de 14h30. Quatre courses au programme

La « Saint Laurent ». 7km/300D+ à 17h00

Dimanche 26 avril 2026.

La « Massane trail ». 23km/1650D+ à 08h00. Départ des duos également.

La « Font Andreu ». 15km/800D+ à 09h30.

La « Ronde de Valmy ». Course nature de 10km/250D+ à 10h00

Participation :

Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, homme ou femme, catégories espoirs à vétérans pour la Massane trail de 23km et pour la Font Andreu trail de 15km. Catégories cadets à vétérans pour la Ronde de Valmy de 10km et la Saint Laurent de 7km.

Inscriptions :

Pour être valide, toute inscription devra être accompagnée d'une photocopie de la licence FFA en compétition pour l'année en cours, d'un Pass'Running ou d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou d'un PPS. En s'inscrivant, chaque coureur s'engage à respecter le règlement et l'éthique de la course (voir chapitre environnement)

Pour les courses enfants inscription sur place le samedi jusqu'à midi.

Aucune inscription le dimanche matin pour l'une des trois courses.

Droits d'engagement:

La Massane trail de 23km : 23euros. Duo 40 euros.

La Font Andreu de 15km : 17euros

La Ronde de Valmy de 10km :13euros.

La Saint Laurent de 7km : 6euros

Courses enfants : gratuites.

Rando nature : 5euros

Marche nordique : 13euros

Toute inscription sur place d'une des 4 courses le samedi toute la journée, de la randonnée et de la marche nordique le samedi matin avant le départ se verra majorée de 2 euros.

Retrait des dossards :

Samedi 25 avril toute la journée de 09h à 19h. Un retrait des dossards le dimanche 26 avril à partir de 07h sera possible pour ceux qui habitent loin. **Sécurité** : Des postes de sécurité et de pointages seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur les parcours par tout moyen approprié dans la limite de l'accessibilité du lieu de l'accident, et de faire appel aux services de secours héliportés en cas de nécessité. Les médecins officiels de la course seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Barrières horaires interruption de la course :

Barrière horaire pour le 10km : 11 heures au ravitaillement des cochons. Barrière horaire pour le 15km : 12 heures au ravitaillement du bassin des pompiers. Pour le 23km : 11h au roc del corb, (terminus piste après passage à la tour). Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires sans que cela n'autorise un quelconque remboursement. Toute décision sera prise par le responsable de la course.

Contrôles et Abandons:

Le dossard doit être porté devant, de façon à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché. Deux contrôles de passage seront effectués à la tour de la Massane et au bassin des pompiers. Des contrôles peuvent être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement. Ne jeter ni emballage, ni mouchoir, ni tout autre déchet. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié. Des serre files seront présents sur les quatre parcours et ont pour mission de ramasser la rubalise de chantier et tous détritus trouvés sur les sentiers. Dans la semaine suivant l'événement, les parcours seront refaits afin de ramasser ce qui éventuellement pourrait rester....

Ravitaillements :

Pas de ravitaillement pour le 7km. Pour le 10km, 1 ravitaillement complet au km5 (cochon). Pour le 15km, 2 ravitaillements complets (chapelle Saint Laurent et bassin). Pour le 23km, 4 ravitaillements complets (chapelle Saint Laurent , Lavall, Roc del corb et bassin). Un ravitaillement sera également proposé à l'arrivée de tous les parcours à Valmy. Pas de gobelets aux cinq ravitaillements.

Matériel obligatoire:

Une réserve de boisson de 500ml minimum est conseillée pour les courses de 10km, d'un litre minimum pour le 15km et d'un litre et demi pour le 23km. Bâtons non autorisés sur les quatre courses.

Classements et récompenses :

Aucune prime en argent ne sera distribuée.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général « scratch » ainsi que les premiers de chaque catégorie seront récompensés sur le 10, le 15 et le 23.

Pour le 7km seuls les trois premiers hommes et femmes au « scratch » seront récompensés. En ce qui concerne les duos et la marche nordique seuls les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés.

Pas de classement et de récompenses pour la marche nordique

Pas de doublons

Accompagnateurs :

Les accompagnements à vélos, VTT ou engins motorisés sont interdits sur le parcours de la course. Les chiens ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.

Rubalise :

Cette année les parcours seront signalés avec des rubalisés réutilisables en tissus et en papier.

Assurances - Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la SMACL pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la licence.

Disqualification :

Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement.

Droit d'Image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

PAR LEUR ENGAGEMENT, LES PARTICIPANTS ACCEPTENT SANS RESERVE LE PRESENT REGLEMENT.....